

Mettre sur le marché un produit cosmétique

Présentation synthétique

Ce parcours de formation permet d'aborder et de connaître les sujets clés de la réglementation cosmétique (règlement CE 1223/2009) à respecter afin de mettre en place son premier produit cosmétique au sein d'une entreprise cosmétique.

Durée et horaires de la formation

Programme de 4 séances de 1h30 via webconférence (une séance par semaine).

Public et prérequis

Public : Porteur de projet, salarié, chercheur d'emploi, créateur d'entreprise en cosmétique.

Prérequis : Aucun prérequis nécessaire.

Entretien de positionnement avant le début de formation afin de situer le projet/situation du stagiaire.

Objectif pédagogique global

Objectif pédagogique global : À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de créer un produit en conformité avec la réglementation cosmétique.

Objectifs pédagogiques partiels

À l'issue des différents modules ou séquences de la formation, le stagiaire sera capable de :

- D'effectuer une pré-vérification de la conformité d'une recette cosmétique suite à une présentation détaillée de la démarche à suivre.
- Créer une étiquette pour le produit contenant les mentions obligatoires à l'aide d'exemples.
- Créer une étude de stabilité sur un produit à faibles risques microbiologiques à l'aide d'une présentation et d'outil de rédaction.
- Choisir les allégations pertinentes pour le produit en question suite à une présentation détaillée.
- Vérifier la conformité métrologique de la première fabrication du produit suite à une présentation détaillée.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes pédagogiques

- Méthode expositive
- Méthode démonstrative
- Méthode participative
- Méthode active

Moyens pédagogiques :

- Exposé théorique par le formateur

- Session de questions-réponses
- Cas pratique : Évaluation d'une recette de produit cosmétique
- Exercices
- Rédaction

Ressources pédagogiques

- Support de cours
- Programme type
- Exemples de documents

Moyens techniques

- Logiciel de web-conférence avec diffusion de support pédagogique.

Le formateur / La formatrice

Lucille Oliger, docteure en pharmacie, auditrice qualité EOQ, consultante qualité depuis 2014 et évaluatrice de la sécurité cosmétique.

Dispositifs d'évaluation pendant la formation

- Rédaction

Exercice de rédaction d'étude de stabilité, d'étiquette.

Dispositifs d'évaluation à la fin et après la formation

QCM final de validation des acquis.

Sanction de la formation

Attestation de suivi de formation remise au stagiaire en fin de formation.

Itinéraire pédagogique

Séance 1 – 1h30

Les étapes pour créer une gamme cosmétique

Déclaration d'activité à l'ANSM – Création de la recette en conformité de la réglementation.

Évaluation du produit cosmétique

Dossier d'information produit – Rapport de sécurité – Évaluateur de la sécurité – Personne responsable.

Pré-vérification des recettes

Formule quantitative et qualitative – INCI – Glossaire des substances – Substances interdites et avec restrictions
Validation des acquis : Vérifier la conformité d'une recette avec la réglementation cosmétique.

Etiquetage des produits cosmétiques

Mentions obligatoires – Précautions – Export
Validation des acquis : Préparer une étiquette pour un produit cosmétique

Séance 2 – 1h30

Correction des exercices de la séance 1

Présentation du travail des stagiaires.

Étude de stabilité

Déterminer les tests à effectuer et les conditions de tests selon le type de produits cosmétique – Étude de stabilité avec vieillissement accéléré.

Validation des acquis : rédaction d'une trame d'étude de stabilité.

Tests microbiologiques

Déterminer les tests microbiologiques à effectuer selon le type de produits cosmétiques – Tests uniques lors de la validation de la recette – Tests de contrôles sur les lots de fabrication.

Validation des acquis : Déterminer les tests à effectuer selon une recette donnée.

Séance 3 – 1h30

Correction des exercices de la séance 2

Présentation du travail des stagiaires.

Allégations

Contexte réglementaire des allégations - tests cliniques.

Validation des acquis : Choisir des allégations pour un produit cosmétique.

La vente en vrac

Réglementation – Nettoyage - Contrats

Séance 4 – 1h30

Correction des exercices de la séance 3

Présentation du travail des stagiaires.

Métrologie

Métrologie légale – Vérification de la conformité après production.

CPNP

Déclaration d'une recette au CPNP - Choix de la catégorie – Déroulement de la notification.

QCM final de la formation